

Commentaire sur le marché

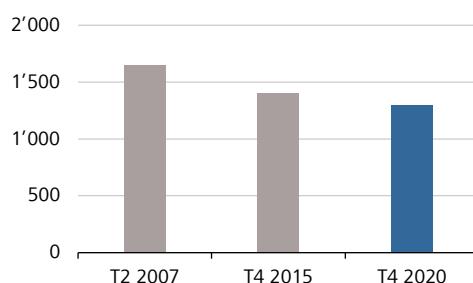
Les acteurs du marché de l'UE ne peuvent plus négocier les actions suisses qu'à la SIX, depuis l'été 2019. Cela s'applique à la Grande-Bretagne aussi, à ce jour. Berne et Londres sont en train de négocier sur une équivalence boursière réciproque.



GRAPHIQUE DE LA SEMAINE

Le marché du M&A a le vent en poupe

Volume global des transactions annoncées en termes de fusions et d'acquisitions (en mia USD), 3 meilleurs trimestres depuis 2000



Sources: Bloomberg, Raiffeisen Suisse CIO Office

Les activités d'acquisitions d'entreprises (M&A) ont, elles aussi, le vent en poupe, grâce à la relance économique. En effet, le volume des transactions annoncées en termes de fusions et d'acquisitions a atteint 1'300 milliards de dollars US au quatrième trimestre 2020, ce qui représente le troisième plus gros volume de ces 20 dernières années.

L'équivalence boursière – bons baisers de Londres: A l'été 2019, l'Union avait décidé de ne pas prolonger l'équivalence temporaire de la Bourse suisse SIX, afin d'exercer une pression sur le Conseil fédéral de signer l'accord-cadre en cours. Cette décision avait l'effet d'une bombe médiatique. En effet, les investisseurs et négociants en titres de l'UE n'avaient ainsi plus la possibilité de négocier les actions suisses en Suisse, tant que celles-ci étaient également présentes sur une place de négociation européenne. En revanche, la SIX n'en avait subi aucune conséquence néfaste, sachant que le Conseil fédéral avait pris des contre-mesures six mois auparavant, visant une obligation supplémentaire de reconnaître des places de négociation étrangères dans le droit suisse des marchés financiers, qu'il avait ensuite refusé aux bourses européennes (y compris celle de Londres), une fois l'équivalence boursière expirée, en rétorsion à la discrimination systématique de la place boursière suisse. L'ensemble du négociation européen des actions suisses avait par la suite dû être effectué via la SIX. Le Brexit entraîne une nouvelle dynamique. La place de négociation de Londres avait subi une perte estimée à plus d'un milliard de francs en volume de négociation quotidien, suite à la révocation de l'équivalence de la Bourse suisse, et espérait ne plus devoir la subir, après le Brexit. Des pourparlers sont en cours, pour une équivalence boursière réciproque. En cas d'accord, le négociation d'actions suisses à Londres pourrait commencer dès février selon les prévisions. Cela signifierait le premier rebroussement significatif de l'ancienne politique européenne commune des services financiers depuis la fin de la période de transition du Brexit.

De manière générale, il s'agirait du meilleur scénario possible, qui octroie non seulement d'importants volumes de négociation aux places concernées, mais également une fonction économique importante. Par ailleurs, les acteurs du marché peuvent ainsi acheter ou vendre des titres en bourse, avec la liquidité la plus élevée, ce qui est le cas, du moins, dans le marché domestique de l'entreprise émettrice. Ce scénario garantit le meilleur cours de négociation possible, tout en générant une condition importante pour l'efficience des marchés.



GROS PLAN

Le bitcoin s'effondre

Après le rallye record ces dernières semaines, le bitcoin est retombé à 30'250 dollars US lundi - soit une baisse de plus de 25% par rapport à son record historique du 8 janvier 2021. Les investisseurs ont profité de la hausse des rendements des US Treasuries, mais aussi du renchérissement du dollar américain, pour abandonner le bitcoin et ainsi réaliser des bénéfices, ce qui souligne une fois de plus le caractère spéculatif de la cryptomonnaie.

Les entreprises suisses s'en sortent bien: La pandémie de coronavirus pèse sur l'économie mondiale depuis presqu'un an. Les mesures de confinement impactent non seulement le secteur des services de manière particulièrement dure, mais également de nombreuses entreprises avec des chaînes de production et/ou de distribution globales. En revanche, les entreprises aux racines suisses ont bien surmonté la crise jusqu'ici en comparaison internationale, soutenues, notamment, par la politique plus libérale du Conseil fédéral contre la pandémie, ainsi que par les modèles d'affaires robustes. L'actuelle saison des publications des résultats en est le parfait témoin. A titre d'exemple: le spécialiste de la chimie de la construction Sika a certes ressenti la tempête due à la pandémie à l'exercice précédent, mais son chiffre d'affaires n'a que légèrement baissé (-2,9%). Il en va de même pour le groupe sanitaire Geberit, dont le chiffre d'affaires n'a reculé que de 3,1%. Des effets négatifs de change étaient à l'origine dans les deux cas. Les entreprises disposent ainsi d'une bonne position de départ, une fois que l'économie mondiale reprendra, et devraient être de sérieux concurrents lors de rachats d'entreprises. L'achat de Firestone Building Products, une filiale de Bridgestone, le fabricant japonais de pneus, par LafargeHolcim, ou encore celle de l'entreprise suédoise Nordic Water par Sulzer ne sont que le début.



LE PROGRAMME

Joe Biden prête serment

Le Démocrate Joe Biden prêtera serment en tant que 46e président des Etats-Unis, et succédera ainsi officiellement au Républicain Donald Trump.

Tobias S. R. Knoblich
Stratège en placements

RAIFFEISEN

Editeur

Raiffeisen Suisse CIO Office
Raiffeisenplatz
9001 St-Gall
ciooffice@raiffeisen.ch

Internet

www.raiffeisen.ch/placements

Publications

Découvrez notre vision actuelle des marchés financiers dans nos publications
www.raiffeisen.ch/marches-opinions

Conseil

Contactez votre conseiller ou votre Banque
Raiffeisen locale
www.raiffeisen.ch/web/ma+banque

Mentions légales

Ce document n'est pas une offre.

Les contenus de cette publication sont fournis à titre d'information et de publicité exclusivement. Ils ne constituent donc ni une offre au sens juridique, ni une incitation ou recommandation d'achat ou de vente d'instruments de placement. La publication ne constitue ni une annonce de cotation ni un prospectus au sens des articles 35 et suivants LSFIn. L'intégralité des conditions déterminantes ainsi que le détail des risques inhérents à ce produit figurent dans les documents de vente correspondants juridiquement contraignants (par ex. le prospectus, le contrat de fonds). Ces documents peuvent être obtenus gratuitement auprès de Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisenplatz, 9001 St-Gall. En raison de restrictions légales en vigueur dans certains Etats, les présentes informations ne sont pas destinées aux ressortissants ou aux résidents d'un Etat dans lequel la distribution des produits décrits dans cette publication est limitée. La présente publication n'a pas pour vocation de fournir au lecteur un conseil en placement ni à l'aider à prendre ses décisions en matière d'investissement. Des investissements dans les placements décrits ici ne devraient être effectués que suite à un conseil à la clientèle et/ou à un examen minutieux des documents de vente obligatoires. Toute décision prise sur la base des présents documents l'est au seul risque de l'investisseur lui-même. Par ailleurs, nous vous prions de vous référer à la brochure « Risques inhérents au commerce d'instruments financiers ». La performance indiquée se base sur des données historiques ne permettant pas d'évaluer l'évolution présente ou future de la valeur. Les éventuelles commissions et coûts prélevés lors de l'émission et le rachat des parts n'ont pas été pris en considération dans le calcul des données de performance présentées.

Exclusion de responsabilité

Raiffeisen Suisse fait tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la fiabilité des données présentées. Cependant, Raiffeisen Suisse ne garantit pas l'actualité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations divulguées dans la présente publication. Raiffeisen Suisse décline toute responsabilité liée aux pertes ou dommages éventuels (directs, indirects et consécutifs) qui seraient causés par la diffusion de la présente publication ou des informations qu'elle contient, ou qui seraient en rapport avec sa distribution. Elle n'est surtout pas responsable des pertes résultant des risques inhérents aux marchés financiers. Il appartient au client de s'informer des éventuelles conséquences fiscales. Selon l'Etat de résidence, les conséquences fiscales sont susceptibles de varier. Raiffeisen Suisse et les Banques Raiffeisen déclinent toute responsabilité des conséquences fiscales éventuelles découlant de tout achat de titres.

Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière

La présente publication a été élaborée par Raiffeisen Suisse et n'est pas le résultat d'une analyse financière. Les «Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière» de l'Association suisse des banquiers (ASB) ne s'appliquent donc pas à la présente publication.

RAIFFEISEN